

Les Cahiers des Dix



Pierre Boucher

Montarville Boucher de La Bruère

Number 2, 1937

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1078848ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1078848ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Les Éditions La Liberté

ISSN

0575-089X (print)

1920-437X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Boucher de La Bruère, M. (1937). Pierre Boucher. *Les Cahiers des Dix*, (2), 237–260. <https://doi.org/10.7202/1078848ar>

Tous droits réservés © Les Éditions La Liberté,

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

Érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

Pierre Boucher

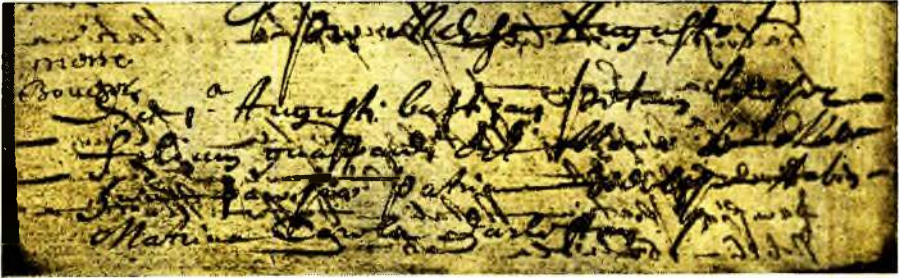
Par **MONTARVILLE BOUCHER DE LA BRUERE**

Bien qu'aucun d'entre eux n'ont failli à marquer la part considérable prise par Pierre Boucher dans le développement de la Nouvelle-France, nos historiens n'ont cependant pu toucher, la plupart du temps, qu'aux événements les plus saillants de sa longue et féconde carrière. Il nous a paru qu'il ne serait pas sans intérêt d'étudier d'un peu plus près l'oeuvre d'un des plus illustres pionniers de notre vie nationale, et c'est l'objet du présent travail d'en détailler au moins quelques aspects avec l'aide des relations contemporaines dont on ne s'est pas encore soucié de coordonner les faits épars, et aussi, nous croyons pouvoir l'ajouter, avec l'aide de quelques documents nouveaux.

Pierre Boucher, originaire de Mortagne, l'ancienne capitale du Perche, appartenait, tant du côté paternel que du côté maternel, à une honnête famille. Quoique nos recherches ne nous autorisent pas encore à l'affirmer de façon sûre, il est cependant permis de penser que son père Gaspard Boucher avait une origine commune avec cet autre Gaspard Boucher qui, dans la nuit du 27 avril 1429, donna asile à Jeanne d'Arc entrée subrepticement dans la ville d'Orléans assiégée, et que sa mère elle-même, Nicole Lemère, était apparentée à messire René Lemère, doyen de la Collégiale de Toussaint et officiel de Sées au siège de Mortagne qui, le 22 avril 1593, bénit et reconcilia l'église de Notre-Dame polluée la même année par le meurtre des ligueurs. Le plus ancien document qui nous renseigne authentiquement sur la famille de notre héros est un acte notarié du 30 juillet 1611 retracé par le R. P. Archange Godbout, o.f.m., dans les archives de l'Orne. Cet acte nous montre Gaspard Boucher, le futur colon de la Nouvelle-

France, disposant d'un fief appelé le Prenestière et sis dans la paroisse de Loisé, que ses père et mère, Jacques Boucher et François Paigné, avaient acquis des héritiers de feu Jean Boucher.

En décembre 1922, le docteur Levassor, maire de Mortagne, avait l'obligeance de nous faire tenir un décalque des actes de baptême des divers enfants de Gaspard Boucher et de Nicole Lemère, inscrits aux registres de Mortagne. Il y a quelque chose de vénérable et d'émouvant dans ces très vieilles écritures qui authentiquent le sang français de nos premiers colons canadiens et c'est pourquoi nous pensons intéresser le lecteur en reproduisant ici en fac simile au moins l'acte de naissance de Pierre Boucher lui-même.



En voici la transcription : « Die 1a Augusti (1622) baptizatum petrum boucher filium guasparidi et maria Le Mère hujus parochiac, patrinus Rodolphus Aubin, matrina Carola darlestain. »

Nous regrettons de ne pouvoir publier les autres actes constatant la naissance des frères et soeurs de Pierre Boucher. ¹ On y remarquerait que la plupart de ceux qui y apparaissent « de cérémonie » occupent un rang social au-dessus de l'ordinaire. C'est un indice certain que la famille de Gaspard Boucher jouissait d'une haute considération et rien ne confirme mieux cette observation de l'auteur de

1. Cf. R. P. Archange Godbout, *Origine des familles canadiennes-françaises*, p. 150.

l'Histoire religieuse de Mortagne: « Les paroissiens de Notre-Dame ne furent guère, jusqu'en 1789, que des nobles ou des riches bourgeois. C'est surtout pendant les XVIe et XVIIe siècles que nous pouvons constater le mieux ce triage. »²

Comment Gaspard Boucher fut-il amené à quitter sa bonne ville de Mortagne pour aller établir un nouveau foyer dans la lointaine Nouvelle-France? Ce ne put avoir été que sous l'influence de son concitoyen Robert Giffard parti pour la même destination en 1634.

Quant à lui, il ne s'embarqua à Dieppe que l'année suivante, en 1635. Cette date a été ainsi précisée par Pierre Boucher lui-même: « Je suis un des plus anciens du pays de la Nouvelle-France, y ayant été amené par feu mon père en 1635. J'étais pour lors âgé de 13 ans. »³

Outre sa femme, Gaspard Boucher amenait avec lui ses cinq enfants survivants, Pierre, l'aîné, Nicolas qui devait mourir à vingt-quatre ans sans alliance, en 1647, aux Trois-Rivières, et trois filles, Marie, Marguerite et Madeleine qui plus tard s'allièrent respectivement aux familles Lafond, Toupin et Beaudry. Tous avaient reçu le baptême à l'église Notre-Dame de Mortagne, à l'exception de Madeleine qui, selon toute apparence, naquit au cours du voyage en mer. Les registres de Mortagne et de Québec sont muets à son sujet, mais le recensement de 1666 la dit à cette époque âgée d'environ trente-six ans.

Samuel de Champlain, qui vivait encore, accueillit au fort Saint-Louis les nouveaux arrivés. Sans doute il ne pouvait soupçonner que l'un d'entre eux, alors un tout jeune garçon de treize ans, serait plus tard l'un des principaux instruments du salut de sa chère colonie, mais ce n'en fut pas moins une des meilleures consolations de

2. J. Bernard, *Histoire Religieuse de Mortagne*, p. 100.

3. « Mémoire » de ses états de service rédigé en 1695, à l'âge de soixante-treize ans.

ses derniers jours que de voir s'ajouter à son peuple une aussi saine et aussi honnête famille. Ce fut probablement lui qui, songeant à l'oeuvre de décentralisation qu'il avait commencée l'année précédente, détermina Gaspard Boucher à s'établir au nouveau poste des Trois-Rivières, avec les siens, presque aussitôt après son arrivée.

Quant au jeune Pierre Boucher son père ne crut pouvoir mieux faire que de le placer à la dévotion des missionnaires jésuites, capables mieux que tous autres de tremper son caractère et de diriger son intelligence.

Dès 1637, il consent à les suivre au pays des Hurons pour y apprendre les divers dialectes des Peaux-Rouges et particulièrement la langue huronne, la plus importante, mais aussi la plus difficile de toutes. Pendant quatre ans il parcourra « les chemins parsemés d'horreur » de l'Huronie et il y sera en contact avec les Pères Jean de Brébeuf, Pierre Pijart, Jérôme Lalemant, Isaac Jogues et Paul Ragueneau, autant d'incomparables professeurs d'énergie dont les vivantes leçons d'endurance et de courage ont eu sur sa destinée l'influence la plus profonde.

Au pays des Hurons la vie quotidienne est dure et semée de périls. Pendant que chez les nations sauvages l'on complotait la mort des missionnaires, la région elle-même est en proie à une épidémie pestilentielle. « C'est un contentement bien doux, écrit en ce temps-là le Père Lejeune, de voir avec quelle joie tous nos Pères respirent la vie au pays de la mort, et ce qui m'étonne davantage, c'est que quelques jeunes français qu'ils ont avec eux, se voient envelopper dans les mêmes dangers, n'en veulent pas sortir, voulant courir les mêmes risques que nos Pères. » ⁴ Cela est particulièrement vrai de Pierre Boucher qui fut, à un moment, bien près d'être massacré en même temps que les missionnaires. C'était le 11 avril 1640, alors qu'une sédition avait éclaté à la résidence Saint-Joseph. « Il fut sérieusement blessé au

4. *Relations*, 1637, p. 97.

bras pendant que les Pères de Brébeuf et Chaumonot étaient battus par la populace qui les chargeait d'injures et menaçait de les brûler, et cela à l'instigation des Chefs. »⁵

Au printemps suivant (1641) Pierre Boucher est de retour à Québec et il est remplacé au pays des Hurons pour l'étude des langues par Charles LeMoyne, un autre brave de quinze ans récemment arrivé de Dieppe. Cette rencontre mérite d'être notée, car l'un et l'autre de ces premiers « donnés » des Jésuites devaient fournir, et presque parallèlement, une glorieuse carrière, et on les verra même un jour, au déclin de la vie, voisiner côte à côte dans leurs seigneuries respectives, à Boucherville et à Longueuil.⁶

A peine Pierre Boucher fut-il rentré dans la petite garnison du fort Saint-Louis que M. de Montmagny voulut l'attacher à sa personne comme interprète. Initié à la langue et aux coutumes des Sauvages, il était en mesure de rendre d'inappréciables services au gouverneur comme agent de liaison ou comme ambassadeur et celui-ci en effet ne manquait jamais de s'en faire accompagner dans ses expéditions.

Le 18 mai 1642, M. de Montmagny assiste à la fondation de Ville-Marie dont il a une première fois, en octobre 1641, visité l'emplacement avec M. de Maisonneuve. Le 13 août, il est à l'embouchure de la rivière des Iroquois dont il a décidé de bloquer l'entrée au moyen d'un fort, et le 20 du même mois, il y repousse une vigoureuse attaque des Iroquois.

Voici comment Pierre Boucher évoque dans ses mémoires le souvenir de cet important engagement auquel il fut lui-même partie: « Je me trouvai au combat que l'on fit, dans la rivière Richelieu, contre 200 Iroquois qui nous avaient surpris et pensaient nous avoir déjà

5. Extrait d'un manuscrit du R. P. Ragueneau conservé aux archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.

6. Pierre Boucher fut, en 1661, le parrain de Pierre LeMoyne d'Iberville, le Cid canadien.

pris, mais nous nous débarrassâmes, avec perte de leur côté, par le courage et la bonne conduite de M. de Montmagny. C'était en 1642. »⁷

Pierre Boucher devait avoir encore plus d'une fois l'occasion de se mesurer avec les Iroquois, notamment en 1644, au lac Saint-Pierre « où les ennemis échappent à la faveur d'une nuit obscure, » et en 1646, dans le fortin assiégé de la rivière Puante (Bécancour) où, dirait-il encore, « nous perdîmes du monde, les ennemis s'étant retirés sans perte par la mauvaise conduite de ceux qui nous commandaient. »

Trois-Rivières, à cause de sa situation, était devenu en peu de temps le principal rendez-vous des blancs et des Indiens pour la traite des fourrures. Mais c'était aussi l'endroit le plus exposé aux coups des Iroquois qui, sans cesse, patrouillaient le lac Saint-Pierre afin d'intercepter les canots des nations alliées lorsqu'ils étaient chargés de pelleteries.

La première association directe de Pierre Boucher avec ce poste dont l'histoire devait s'identifier si longtemps avec la sienne, date de 1645, alors que, par la confiance du gouverneur, il y est nommé interprète ou commis, à l'âge de vingt-trois ans. Au mois d'août 1648, il est confirmé dans son emploi de commis au magasin des Trois-Rivières par M. d'Ailleboust qui a succédé à M. de Montmagny, et en 1649 il est promu commis en chef aux appointements de 900 livres.

La situation de la colonie était alors loin d'être brillante. Il y a bien quinze ans déjà que la guerre règne, avec de très rares intervalles de paix entre les Iroquois d'une part et les colons français d'autre part qui ont pour alliés les Hurons de la péninsule ontarienne, les Algonquins de l'Outaouais et les Attikamègues du haut Saint-Maurice. Mais en 1648 et 1649 les désastres se multiplient.

C'est alors en effet que la colonie assiste, impuissante et presque désespérée, à l'holocauste des martyrs jésuites et au massacre en masse des Sauvages hurons.

7. On trouvera dans les *Relations* de 1642 un récit de ce même combat.

Du jour au lendemain Trois-Rivières devient la frontière qu'il faut fortifier d'urgence « pour empêcher l'ennemi de se jeter sur Québec sans défense et dont la prise serait la ruine du pays. »

Le fort en bois, construit en 1634, menace ruine. En cas d'assaut ou d'un siège un peu prolongé, il ne saurait fournir un asile sûr aux rares colons qui ont leur modeste logis en pleine forêt ou dans des éclaircies à peine ébauchées, au hasard des concessions agricoles.

Le remède radical qui s'impose est la concentration des habitations dans une nouvelle enceinte formée de fortes palissades. Ce travail nécessaire s'accomplit de 1650 à 1651 sous l'active direction de Pierre Boucher lui-même que M. d'Ailleboust a commissionné de faire des emplacements, c'est-à-dire d'assigner à chaque père de famille un domaine urbain pour se bâtir. Le 6 juin 1651 M. d'Ailleboust accorde à Pierre Boucher, dont il a pu apprécier la valeur, un nouveau témoignage de confiance en le nommant « capitaine du bourg des Trois-Rivières. »

La commission expédiée par le gouverneur enjoint au nouveau capitaine d'activer la construction de la palissade, d'exercer tous les habitants au maniement des armes, de les faire tirer au blanc, et de les partager en trois ou quatre escouades. Chacune de ces escouades devra, à tour de rôle, faire le guet, la nuit, au corps de garde. Pierre Boucher devra voir également à ce que les armes soient bien chargées et (détail typique) ne soient pas utilisées à tirer sur des tourtes. ⁸

Une ordonnance publiée plus tard insiste sur de nouvelles précautions à prendre: « Le service de nuit est imposé, sans exception, à chaque habitant et engagé, de 16 à 60 ans, si par maladie il n'en est empêché. Le lendemain les travailleurs pourront se reposer jusqu'à neuf heures si bon leur semble, sans que leurs maîtres les puissent obliger au travail, ni leur faire faire garde pour eux, à peine d'amende,

8. Commission du 6 juin 1651, conservée aux archives de la Bibliothèque Saint-Sulpice.

les travailleurs n'étant obligés de faire garde qu'à leur tour, comme les habitants. » ⁹

Toutes ces mesures de sécurité collectives sont abondamment justifiées lorsque l'on songe que, de 1650 à 1653, trente-huit Trifluviens sont tombés sous les coups des Iroquois toujours à l'affût. Le 15 mai 1651 deux Français étaient abattus dans un canot par dix Iroquois à la portée du mousquet du fort. Le 7 août Mathurin, homme d'Antoine Desrosiers, était trouvé mort dans son champ, « de deux arquebuses dans la poitrine et la hache dans la tête. » ¹⁰ Mais aucune année n'est comparable à celle de 1652 pour la fréquence des attentats. Le 2 mai, cinq Algonquins et deux Hurons sont tués et brûlés au lac Saint-Pierre. Le 10 mai, l'apôtre de la Mauricie, l'ami et le confident de Pierre Boucher, le R. P. Jacques Buteux, est massacré dans le haut du Saint-Maurice et son corps est jeté à la rivière. Le 18 août, les Iroquois assomment Mathurin Guillet et le notaire Boujonnier. Plassey, chirurgien, et Rochereau sont amenés prisonniers et cinquante bêtes à cornes sont égorgées. Le lendemain, Duplessis-Kerbodot, gouverneur intérimaire, qui s'est mis à la poursuite des Iroquois, est massacré à quelques milles au-dessus du fort, avec quinze des plus braves habitants des Trois-Rivières. ¹¹

En août 1653, le poste des Trois-Rivières eut à subir un véritable siège de la part des Iroquois. Dès le 23 avril ceux-ci avaient an-

9. Archives judiciaires des Trois-Rivières. Ordonnance du 18 octobre 1653.

10. *Journal des Jésuites*, p. 158.

11. Entre deux de ces affreux massacres, le 9 juillet 1652, le R. P. Poncet bénissait à Québec le mariage de Pierre Boucher avec Jeanne Crevier, une Trifluviennne qui n'avait que seize ans, mais que l'expérience du danger avait aguerrie avant l'âge. Le jeune capitaine des Trois-Rivières n'en était pas à son premier mariage. Il avait déjà épousé en janvier 1649, Marie Chrétienne, Sebadèvsksè de son nom huron, qui avait été élevée chez les Ursulines de Québec, et qui mourut avec son enfant à la fin de l'année de son mariage.

noncé leur présence en brûlant quelques granges. Le 28 mai, François La Meslée, le jeune beau-frère de Pierre Boucher, est tué dans la commune toute proche et Guillemot a les jambes rompues par un canon qui crève en tirant. Un Huron est fait prisonnier, le 20 mai, dans les champs de M. de la Potherie. Le 9 juin, vingt ou trente Iroquois pillent partout dans le voisinage des Trois-Rivières et, le lendemain, au Cap-Rouge, dix Iroquois, après avoir tué François Boulé, amènent vifs Pierre Garneau et son fils Charles âgé de huit ans.

L'attaque en masse contre Trois-Rivières, qui était prévue, se produisit au milieu du mois d'août. Les Iroquois qui étaient au nombre de 600, avaient interrompu toutes communications avec Montréal et Québec, et ils pensaient, après avoir enlevé Trois-Rivières et massacré tous ses habitants, donner le coup de mort à la colonie. Pierre Boucher n'a à leur opposer que 45 à 46 hommes tant jeunes que vieux. Il fait barricader les ouvertures, place les meilleurs tireurs aux endroits les moins fortifiés et fait rouler le canon sur le Platon. Les Iroquois montent à l'assaut plusieurs fois, mais ils sont repoussés, le tir des assiégés leur causant des pertes à chaque fois. Sur tous les points les Trifluviens luttent avec intrépidité et leur jeune chef de trente ans réussit par d'habiles manoeuvres à déjouer toutes les ruses de l'ennemi. Au bout de neuf jours, quelques assiégeants mêlés à des Hurons amis se présentent pour négocier la paix. Connaissant la fourberie des uns et des autres, Pierre Boucher temporise et découvre bientôt que sous le couvert de négociations l'on cherchait à envahir le fort par surprise. Finalement ce fut les chefs Iroquois eux-mêmes qui, fait sans précédent, se trouvent dans l'obligation de demander eux-mêmes la paix.

« La paix, raconte Pierre Boucher, fut arrêtée aux conditions que les Iroquois iraient chercher les prisonniers dans leurs villages, les ramèneraient dans 40 jours, et que les plus considérables des nations iroquoises viendraient à Québec demander la paix à M. de Lau-

zon, notre gouverneur, et la conclure; ce qui fut exécuté en tout point. Et en partant ils me laissèrent en otage 6 de leurs enfants. »¹²

Le chef de la troupe iroquoise, Tiharihogen, partit le premier avec trois canots pour aller chercher le R. P. Poncet, celui-là même qui avait béni le mariage de Pierre Boucher et qui avait été fait prisonnier le 20 août, au Cap-Rouge, avec un jeune Franchetot. Le reste de son armée se retira sans ordre de la région des Trois-Rivières.

C'est à la suite de ce triomphe militaire et diplomatique vraiment extraordinaire que le gouverneur M. de Lauzon avait dit à Pierre Boucher en le serrant dans ses bras: « Vous avez sauvé la Nouvelle-France. Si Trois-Rivières avait succombé, la colonie était perdue. »

Seul le Père Poncet fut ramené aux Trois-Rivières le 28 octobre suivant, « après avoir subi les tortures de la bastonnade, avoir eu les chairs brûlés par des tisons ardents et un doigt arraché. » Le jeune Franchetot avait déjà péri dans les supplices lorsque les parlementaires arrivèrent dans leur pays. Pierre Boucher, heureux d'avoir arraché si opportunément le Père Poncet aux mains de ses cruels ravisseurs, eut encore cette joie de lui annoncer la naissance d'un fils, le premier fruit de son union avec Jeanne Crevier. Celle-ci avait eu « la visite des sauvages » le 18 août, au moment même où les Iroquois montaient à l'assaut des Trois-Rivières. « On eut dit, écrit Pierre Boucher, qu'ils estoient enragez, tant ils faisaient paraître de fureur. »

« Si Trois-Rivières avait été pris, tout le pays était perdu! » s'était écrié M. de Lauzon.

Le soulagement qu'apporta au gouverneur la paix si heureusement préparée par Pierre Boucher, ne peut se mesurer que par l'anxiété qui l'avait précédé. Cette anxiété avait été terrible, et portée au paroxysme.

12. Voir dans les *Relations* de 1653 la longue lettre de Pierre Boucher à M. de Lauzon, sur le siège des Trois-Rivières.

En septembre 1652 et en avril 1653, Marie de l'Incarnation écrit à son fils que « devant l'impétuosité des attaques incessantes des Iroquois, on ne parle ni plus ni moins que de retourner en France. »

On rencontre un sentiment équivalent sous la plume de Pierre Boucher lui-même lorsque, par une ordonnance du 10 août 1653, il entreprend de régler la succession de Thomas Godefroy de Normanville tué l'année précédente avec Duplessis-Kerbodot, « malgré l'incertitude des temps causés par l'ennemi, étant en doute si on doit vider le pays ou non. »

A ce même moment, « Québec étant ouvert et sans défense, » M. de Lauzon ordonne aux Pères jésuites de fortifier leur maison, la seule capable de retirer nombre de personnes en cas d'irruption des ennemis.¹³

Même trois semaines après la levée du siège des Trois-Rivières, alors que le R. P. Poncet n'est pas encore délivré et qu'une nouvelle trahison reste à craindre, M. de Lauzon est inquiet plus que jamais. M. de Maisonneuve vient de débarquer à Québec, le 22 septembre, avec sa fameuse recrue de 1653, la plus nombreuse et la mieux composée qu'on eut vu jusqu'alors. Sans se soucier du besoin pressant qu'en a Ville-Marie où, au dire de la Soeur Bourgeois, dix-sept colons en état de lutter forment toute la garnison, et sont d'ailleurs virtuellement prisonniers dans le fort, sous la menace constante des Iroquois qui rôdent par bandes dans les alentours, le gouverneur s'oppose absolument à ce que la recrue monte immédiatement à Montréal et va jusqu'à refuser à M. de Maisonneuve les barques nécessaires.

En apprenant l'heureux dénouement du siège des Trois-Rivières et la conclusion absolument inattendue de la paix, les colons jusque-là désespérés n'en purent croire leurs oreilles. Dans ce fait sans précédent des chefs iroquois sollicitant d'eux-mêmes une trêve, la *Relation*

13. Ordonnance du 10 août 1653. Archives du collège Sainte-Marie, à Montréal.

de 1653 veut voir une intervention divine. « Ce coup est si soudain, ce changement dans des esprits barbares si surprenant, qu'il faut confesser qu'un génie plus relevé que l'humain a conduit cet ouvrage. Le soir, il n'y avait rien de si hideux, pour ainsi dire, que le visage de ce pays; et le lendemain, il n'y a rien de si gay et de si joyeux que la face de tous les habitants. On se tue, on se massacre, on saccage, on brûle, un mercredi par exemple, et le jeudy on se fait des présents et on se visite les uns les autres, comme font des amis. » ¹⁴

Cet exploit de quarante-six Trifluviens gardant le pays à la France, n'est-ce pas, avant la lettre, l'exploit de Dollard et de ses seize compagnons, moins le malencontreux baril de poudre qui mit fin si lamentablement à la résistance des héros du Long-Sault ?

La paix règne enfin aux Trois-Rivières, pour quelques années du moins, après le siège de 1653 et Pierre Boucher continue à gouverner sagement son petit peuple de « son castel, » situé rue Saint-Pierre, près l'église paroissiale. Malheureusement si son commandement lui apporte beaucoup d'honneur, il ne lui apporte en revanche qu'un bien maigre profit. Aussi, en 1657, au moment où ses concitoyens le proclament au scrutin « conseiller du Roy au Conseil estably à Québec, » sollicite-t-il la faveur de se retirer sur son bien. Et, quoique avec peine, il obtient la permission demandée. Son dessin est de faire sa trouée dans la forêt, d'être de ceux qui sèment et qui récoltent, enfin de faire oeuvre de colonisation pour lui et pour les siens dans ce pays neuf qu'est la Nouvelle-France.

L'endroit idéal pour un établissement de quelque envergure serait bien sa seigneurie de Gros-Bois, ainsi nommée, sans aucun doute en souvenir de Gros-Chêne, un hameau qui porte encore ce nom dans la commune de Mortagne, mais à cause de son isolement et de sa situation périlleuse sur le lac Saint-Pierre, il est impossible pour le moment d'y songer. C'est au Cap-de-la-Madeleine, en pleine forêt, que

14. *Relation* de 1653, p. 17.

le fils du paysan menuisier s'improvisera agriculteur et architecte en bâtiments. On l'y rencontre pour la première fois le 14 mai 1658, alors qu'il rédige le contrat de mariage de Pierre Pineau dit La Perle avec Anne Boyer, « contract fait et passé au logis du sieur Boucher où la dicte Boyer est à présent demeurante. »¹⁶

Bâti sur la falaise du cap, ce logis est situé sur sa terre de Sainte-Marie,¹⁶ beau domaine de 200 arpents, à un quart de lieue à l'est de l'habitation des Pères Jésuites.

Par leur disposition, logis et dépendances répondent à la nécessité de se garer des Iroquois qui recommencent leurs incursions. Chaque bâtiment est façonné et disposé en réduit pour permettre de prolonger la défense des uns et des autres. La demeure familiale est une « Grande Redoute, » avec haut et bas, cheminée et foyer en briques, cave et escalier pour y descendre. Si on ferme la porte, c'est avec une forte serrure, deux verrous et un loquet. Si on l'ouvre, c'est sur un coupe-vent (vestibule) fermé et couvert de planches. Une petite cour, close de pieux, face à la « Grande Redoute » donne sur un sentier qui dévale vers le seul chemin royal, le Saint-Laurent, et vers le seul véhicule, le canot.

En arrière, un grand jardin potager aboutit à une sapinière et tout le long, une grande cour close, comme le jardin, de pieux de huit pieds de haut, liés avec des liens et cloués d'un fort clou à chaque pieu, les pieux appointés par le haut, et munie de deux grandes portes cochères et d'une petite, avec leurs verrous de fer. Tous les bâtiments sont à l'intérieur de cette cour : une grange de 60 pieds de long par 20 de large, fermée de pieux avec un appentis à porte d'assemblage contenant une outre à tonnelier ; une étable de 20 pieds en carré, close de pieux de cèdres, fournie de crèches, de rateliers et d'une échelle pour

15. Contrat interim, greffe d'Ameau.

16. Concédée, le 9 mars 1656, par le R. P. Jacques de la Place.

monter au grenier à grain; une cave à légumes, de 15 pieds par 10, fermée de pieux et couverte de planches.

Pierre Boucher a pour fermier un futur notaire royal, François Bigot dit Lamothe, à qui une petite redoute sert d'habitation particulière, à l'intérieur de la grande cour, près d'une boulangerie avec four en brique et cheminée en bouzillage. En plus, une fontaine fermée de pieux, enclose d'une charpente et couverte de planches.

Pour ajouter à la défense de l'ensemble, Pierre Boucher s'est fait bâtir « un bastion de gros bois équarri » appelé « l'Hermitage. »¹⁷

Ont des emplacements dans le fief Sainte-Marie Mathurin Bailargeon, Jacques Marchand, Guillaume Barrette et Claude Volant dit Saint-Claude. Au sud-ouest, Pierre Boucher a pour voisine, Marguerite Hayet-Radisson, épouse en secondes noces de Médard Chouart, sieur des Groseilliers, explorateur des pays de l'ouest et du nord avec son beau-frère Pierre-Esprit Radisson.

Le Cap des Trois-Rivières, concédé aux Pères jésuites le 20 mai 1651, à Paris, par messire de LaFerté, abbé de la Madeleine, n'a commencé de porter le nom de la Madeleine, qu'il porte encore en souvenir de son premier propriétaire, que le 22 mai 1652, alors que les Jésuites en prirent solennellement possession. C'est douze jours après la mort tragique du Père Buteux qui, en 1645, avait fondé au Cap même une mission pour y fixer les Sauvages chrétiens. Le R. P. Ménard qui lui a succédé à la supériorité des Trois-Rivières, préside la cérémonie. « Il rompt de grands arbres, arrache des herbes, jette une pierre et fait d'autres actes de prise de possession, » raconte Pierre Boucher qui rédige le procès-verbal en qualité de représentant de M. de Lauzon et de juge prévôt de la nouvelle seigneurie. Roland Godet, Guillaume Pepin, syndic, et Etienne de Lafond, beau-frère de Pierre Boucher, sont témoins de la cérémonie qui a lieu « entre six et sept heures du matin. »

17. Fief Sainte-Marie. Procès-verbal, greffe P. L. Laurent, 1663.

A propos d'heure matinale, il ne sera peut-être pas sans intérêt de rappeler en passant que Pierre Boucher inventa à la fois et « l'avance de l'heure et le secours direct » en temps de chômage, dans une seule et même ordonnance du 13 mars 1654. Cette ordonnance due à une plainte contre Le Neuf du Hérisson qui faisait lever ses engagés trop matin, mérite d'être citée :

« Dorénavant, à tour de rôle, l'un d'eux se lèvera, devant le jour pour faire du feu, éveillera les autres pour être prêts à aller au travail un quart d'heure avant le lever du soleil, jusqu'à Pâques; ils quitteront le travail un quart d'heure après le soleil couché. Et après Pâques, ils iront au travail au soleil levant et le quitteront au soleil couchant jusqu'à la fin de septembre, auquel temps ils recevront un nouveau règlement. Et pour ce qui est de l'ordinaire, ils auront 16 livres de pain par semaine, six escuellées de (illisibles), neuf anguilles en carême, et un pot de bouillon par jour chacun. Et en temps de chaumage, ils auront chacun sept anguilles ou autre chose à la Valeur, et un pot de bouillon par jour. »

Le Neuf de la Potherie, frère de Le Neuf du Hérisson, donne lieu à Pierre Boucher de dresser un procès-verbal à l'encontre de ses prétentions seigneuriales. Depuis 1646 il disputait aux Jésuites la seigneurie du Cap, soutenant qu'il en avait obtenu la cession de M. de La-Ferté, et il avait même exhibé au R. P. Allouez un certain acte de prise de possession. Le Père Allouez pria Pierre Boucher de se transporter, le 22 juin 1661, sur les terres de la seigneurie du Cap que Le Neuf de la Potherie prétendait lui appartenir, et de voir s'il y avait fait travailler comme l'y obligeait la prise de possession. Le rapport fut négatif et plusieurs habitants du Cap-de-la-Madeleine l'attestèrent à la suite de Pierre Boucher. Cette querelle fut définitivement réglée en faveur des Jésuites par Louis XIV, en 1678.

Nicolas Rivard, Gilles Trottier et Pierre Guillet sont réputés les trois premiers colons du Cap. Ils s'y seraient établis dès 1651, l'année

même que les Pères jésuites prirent résidence à leur nouvelle habitation de la rivière Faverel. Et c'est à l'épouse de Pierre Guillet que revient l'honneur d'avoir donné naissance au premier enfant baptisé au Cap, le 14 novembre 1652. Jeanne Crevier, la toute jeune épouse de Pierre Boucher, fut à cette occasion, la marraine.

* *

*

Les îles proches du Cap offraient aux nations sauvages qui venaient faire la traite, un lieu de campement idéal, non seulement à cause de leurs rives sablonneuses mais principalement peut-être à cause des haies d'arbre qui les bordaient.

Pierre Boucher ne fut pas long à en décréter le déboisement, « ayant vu par expérience, dit-il dans son ordonnance du 20 janvier 1654, que les Iroquois se servaient de ces îles pour s'y cacher et y tendre des embûches, ou pour s'y réfugier après avoir surpris et tué quelques terriens occupés à leurs récoltes ou naviguant sur les eaux du fleuve. »

Aucune précaution n'était négligée par le prudent capitaine des Trois-Rivières pour protéger les pauvres colons qui avaient à se garer à tout instant contre une attaque imprévue, mais dont la vigilance n'en était pas moins prise quelquefois en défaut. Voici comment, dans une ordonnance intentionnellement sévère du 15 novembre 1654, Pierre Boucher les prémunit contre toute imprudence dangereuse. « Pour rompre les deffenses des ennemys qui, sous une fausse apparence, cherchent occasion d'attraper les Français, ne se défiant pas et ne se tenant pas sur leurs gardes, il est fait commandement à toute personne, quelle qu'elle soit, de ne pas travailler seule à peine de trois livres tournois d'amende et deux jours de prison. De plus, il est enjoint à tous de se tenir armés d'armes à feu, soit à leur travail ou ailleurs, de porter sur soy continuellement, avec ses armes, poudre et plomb pour tirer six coups, sous peine d'amende. »

M. de Lauzon, dans le même automne, menace de confisquer les terres des habitants qui, sans laisser quelqu'un pour la culture, se retirent du Cap aux Trois-Rivières. Evidemment, même le péril iroquois ne lui paraissait pas une excuse suffisante à la désertion des campagnes.

La présence de Pierre Boucher au Cap et son installation du fief Sainte-Marie firent beaucoup pour rassurer les colons de l'endroit dont le nombre ira de ce jour sans cesse augmentant, jusqu'à atteindre quarante chefs de famille, en 1663.

Avec l'année 1658, le péril iroquois devient de nouveau menaçant, mais fort heureusement, la région trifluvienne et particulièrement le Cap peuvent encore compter sur Pierre Boucher dont le courage n'a pas faibli et dont les vertus intellectuelles et morales sont plus que jamais actives. En moins de deux ans, cet habile administrateur réussit à consolider la défense du Cap de façon à le mettre à couvert de toute incursion dangereuse. Les Jésuites, ses collaborateurs habituels, lui en témoignèrent leur reconnaissance de la façon la plus pratique en 1660. Son fief de Sainte-Marie lui avait été premièrement concédé sous la coutume du Vexin le François. A cette coutume qui était fort onéreuse puisqu'elle obligeait le possesseur à payer le revenu d'une année à chaque mutation, le R. P. Lalemant décida de substituer celle de Paris qui était beaucoup plus favorable, et voici par quelle considération le bon Père justifia cet adoucissement.

« Vu les grandes dépenses que le dit sieur Boucher a faites pour le soutien de tout le Cap de la Madeleine contre les Iroquois, et les dépenses qu'il y a faites pour s'y établir, n'y ayant aucunes terres désertées ni bois abattu en tout ce qui lui a été concédé; vu d'ailleurs les mérites du dit sieur Boucher, nous luy avons accordé sa demande, déclarons que nous prétendons suivre la coutume de la Ville, Prévosté et Vicomté de Paris pour le dit fief. Fait à Québec le 27 avril 1660. »

Ajoutons que Pierre Boucher ne se montre pas moins soucieux

des intérêts spirituels de ses concitoyens que de leurs intérêts matériels. Jusqu'en 1659 les colons du Cap n'avaient à leur disposition pour les offices religieux que la seule chapelle attachée à l'habitation des Pères jésuites et cette chapelle était devenue insuffisante pour accommoder la population. Afin d'apporter une solution à ce problème Pierre Boucher bâtit sur son terrain et à ses frais une chapelle de 20 pieds par 20 pieds, « avec ses planches, ses portes, ses autels, sa balustrade, son marche-pied et plusieurs autres accommodements comme un brise-vent à la porte. » Cette chapelle était en construction en 1659 et il était entendu que les Jésuites y viendraient dire la messe pour les colons établis dans le voisinage du fief Sainte-Marie.

Mais voici qu'entre temps, à la suite d'événements dont nous aurons occasion de parler plus loin, la population entière est forcée de s'installer dans une enceinte commune à l'abri d'une palissade. Ne pouvant s'éloigner sans courir les risques des attaques iroquoises, elle éprouve le besoin d'avoir une église à elle et chez elle.

Le 30 janvier 1661, les habitants s'assemblent à la redoute du village Saint-François et décident « pour commencer l'église qui doit servir de paroisse au Cap, d'acheter la chapelle de Pierre Boucher à 800 livres tournois, prix considéré avantageux, et de la transporter et rebâtir à leurs frais, là où le R. P. Jacques Frémin, curé, et les marguilliers le jugeront à propos. » Maître Claude Herbin, notaire, réunit à son domicile, le 7 mars, les personnages qui doivent figurer au contrat de vente. Ce sont d'une part les deux marguilliers, le capitaine Nicolas Rivard de la Vigne, le notaire, et deux témoins, et d'autre part le propriétaire de la chapelle désigné à l'acte, « Pierre Boucher, sieur de Grosbois et de Sainte-Marie, juge prévost du Cap et conseiller à Québec. »

La somme de 800 livres tournois, prix convenu, sera recouvrable, 100 livres par année sans aucun intérêt. Pierre Boucher et son épouse offrent de souscrire 200 livres pour payer le coût du transport

et de ce qui pourrait se rompre en débâtissant la chapelle. En retour le vendeur exige une place dans l'église pour mettre un banc à proportion de l'aumône qu'il fait et, pour tenir lieu des intérêts qu'il ne réclame pas, il demande deux services aux frais de la paroisse, un pour lui et un pour sa femme, après leur mort respective. Une dernière demande de Pierre Boucher c'est que, au cas où la chapelle serait reconstruite avec deux ailes de chaque côté représentant une croix, il lui soit permis de payer le coût d'une aile et de lui donner un nom. Il réserve le même privilège pour lui et pour ses héritiers si plus tard on reconstruit une plus grande église ou qu'on la change de place.

« Toutes lesquelles choses étant accordées, » les marguilliers hypothéquèrent les biens de la paroisse pour la somme de 800 livres « payables petit à petit jusqu'à définition de paiement, en castor bon et valable au prix courant, ou en grains, bons et valables, aussi au prix courant, savoir: blé, froment, blé d'Inde, et non en pois. »

Le 10 avril, Pierre Boucher déclare qu'il a livré sa chapelle. Il a eu soin de la faire rebâtir à l'endroit désigné. Ses déboursés ont été de 100 francs pour le transport et de 200 francs d'ornements qu'il a avancés à la paroisse, soit un total de 300 francs, ou 100 francs de plus qu'il n'a promis. Ces 100 francs, il demande qu'ils soient ajoutés à la somme primitive de 800 francs qui lui est due, ce qui lui est accordé, le 20 avril 1661, « vu que presque tout a été avancé par le dit sieur Boucher. » ¹⁸

Cette petite chapelle de Pierre Boucher, érigée sur un fief qui portait le nom de Marie, a été dans les vues providentielles le véritable point de départ du culte de Marie Immaculée au Cap-de-la-Madeleine. Transportée du fief Sainte-Marie au site du sanctuaire actuel, elle fut agrandie et rebâtie en pierre par Mgr de Saint-Vallier, en 1714. De la chapelle primitive il reste dans la voûte de la chapelle actuelle

18. Greffe d'Herbin.

du bois de charpente et des planches badigeonnées de peintures à fresque que le menuisier s'était engagé à utiliser.

Dans toute la documentation que nous avons consultée, rien ne montre que Pierre Boucher ait été remboursé de ses 900 francs, soit avec du castor, soit avec du froment.

Il convient de signaler que les Jésuites furent, eux aussi, d'une grande générosité envers la nouvelle église paroissiale. Par acte devant Laurent, notaire, le 14 mai 1662, le Père Claude Allouez déclare donner à la fabrique les frais encourus en employant ses charpentiers et serviteurs pour le transport de l'église paroissiale. Par le même acte il confirme le don du sol et place où est située la dite église sur la rivière Faverel, ainsi que d'une place pour cimetière à l'entour de l'église, le tout contenant 100 pieds de long et 60 pieds de large.

* *
*

Mais quelque bien qu'il ait pu faire par ailleurs, c'est principalement comme administrateur et comme chef militaire que Pierre Boucher s'est imposé à l'admiration de la postérité. Or nous sommes loin d'avoir épuisé les services qu'il a rendus à la colonie sous ce double rapport. Que l'on nous permette d'y revenir pour quelques instants encore.

Nous avons déjà dit qu'en 1658, les Iroquois, oublieux de la paix de 1653, avaient recommencé un peu partout leurs anciennes déprédations. Ils n'avaient pas craint d'alerter le gouverneur lui-même, M. d'Argenson, dès le lendemain de son débarquement, par une incursion aux portes de Québec. Et ce n'est que le point de départ d'une guerre sournoise et traîtresse qui ne laissera presque plus de répit. Afin d'éviter un massacre semblable à celui des Hurons en 1648 et 1649 l'on abandonne précipitamment la mission des Ounontagués. Le 5 novembre 1658, douze Iroquois font prisonniers quatre Fran-

çais qui étaient occupés à la récolte de l'autre côté du fleuve, vis-à-vis le Cap-de-la-Madeleine, puis quatre autres qui revenaient de la chasse vers le lac Saint-Pierre.

En août 1659, huit Français sont capturés à leur tour et, le 12 septembre, Guillaume Routier subit le même sort au Cap-Rouge. Les Iroquois, répandus par petites bandes, sèment partout la terreur. Invisibles et insaisissables, ils ne donnent jamais aux Français la chance d'une bataille ouverte; ils empêchent de voyager, de cultiver le sol, de chasser ou de pêcher. Les colons sont comme prisonniers dans leurs demeures. A Québec, on sent impérieusement le besoin d'intensifier les moyens de défense. Il en est de même aux Trois-Rivières où Le Neuf de la Potherie est gouverneur. Au Cap-de-la-Madeleine on entrevoit un massacre général possible si les Iroquois y reviennent en nombre. Exactement comme aux Trois-Rivières en 1650, les habitations se dressent au hasard des concessions et les colons isolés sont à l'ennemi une proie des plus faciles. Pierre Boucher ne voit pas au mal d'autre remède que celui déjà employé par lui aux Trois-Rivières, la concentration des habitants à l'abri d'une enceinte fortifiée. Ce projet est généreusement secondé par les Jésuites qui, propriétaires du fond, permettent d'asseoir l'enceinte fortifiée à cheval sur la rivière Faverel.

La concentration, décidée dans les derniers mois de 1659, s'effectue au cours de 1660. Chaque habitant doit contribuer de son travail à l'érection de la palissade et fournir sa part des matériaux, pieux, bois équarri et planches. Dans le cas de conflit d'intérêts, c'est le juge prévôt du Cap. Pierre Boucher, qui décide. Dans les documents du temps l'enceinte fortifiée est indifféremment appelée « village de la rivière Faverel » ou « redoute du village Saint-François. » Elle englobait l'habitation des Jésuites et la chapelle que Pierre Boucher avait construite sur son fief Sainte-Marie y fut bientôt transportée pour servir d'église paroissiale. Pour se garantir de la famine

au cas d'un investissement prolongé, les habitants avaient à proximité un moulin à vent qui les rendait, pour la mouture du blé, indépendants du moulin à vent du Platon aux Trois-Rivières.

* *
*

L'année 1659 s'était passée dans des trances et dans les alarmes continuelles. Mais l'anxiété générale fut à son comble en 1660 lorsqu'on apprit que 1200 Iroquois ont pris rendez-vous à la Roche-Percée et s'apprêtaient à fondre sur Montréal, les Trois-Rivières et Québec. Leur dessein, au dire de Marie de l'Incarnation, « est d'enlever la tête à Ononchio qui est le gouverneur, afin que, le chef étant mort, ils pussent plus facilement mettre tout le pays à feu et à sang. »

On sait comment le pays fut tiré de cette angoisse terrifiante par l'héroïque sacrifice de Dollard et de ses compagnons. Epouvantés par la résistance qu'ils avaient rencontrée et vaincus d'admiration par un aussi souverain mépris de la mort, les Iroquois avaient abandonné la partie et étaient rentrés dans leur village. La colonie fut convaincue qu'elle avait été au moins temporairement sauvée d'une ruine complète par les héros du Long-Sault.

Nous avons dit « temporairement, » car l'événement prouva bientôt que l'implacable ennemi n'avait pas tout à fait désarmé. Au mois de juillet suivant, des Algonquins ayant été pris par un parti d'Iroquois au lac Saint-Pierre, M. d'Argenson, qui se trouvait alors aux Trois-Rivières, résolut de poursuivre les ravisseurs et il invita Pierre Boucher à le suivre. Arrivé au lieu où les Iroquois se sont retirés, le gouverneur commanda de descendre à terre. Sourd aux observations respectueuses de Pierre Boucher qui croit devoir lui rappeler l'erreur commise par Duplessis-Kerbodot dans une circonstance analogue, il saute du canot le premier, comme pour donner l'exemple,

et tous s'empresment de le suivre. Mais une volée de balles accueille les Français au moment où ils allaient toucher terre et ils sont forcés de regagner leurs chaloupes sous le feu meurtrier des Iroquois embusqués derrière les arbres. M. d'Argenson comprit alors que la valeur et la bravoure ne suffisaient pas pour avoir raison des Iroquois.

De nouveau en 1661 les colons vécurent des heures d'angoisse et de détresse. La reprise des hostilités est marquée par le massacre de vingt-trois hommes à Ville-Marie, de onze autres aux Trois-Rivières, et de trente Attikamègues sur le Saint-Maurice. Huit blancs à Beau-pré et sept autres à l'île d'Orléans subissent bientôt le même sort. Au nombre de ces derniers est Jean de Lauzon, senéchal de la Nouvelle-France et fils de l'ancien gouverneur.

A Ville-Marie encore les Sulpiciens LeMaître et Vignal sont massacrés pendant que le sieur Brigeat, secrétaire de M. de Maisonneuve, est amené captif puis brûlé vif au milieu des Sauvages.

Aux abords de Québec on élève des redoutes et des sentinelles sont placées aux portes des couvents. C'est à ce moment que le baron d'Avaugour s'en vient relever M. d'Argenson. Débarqué à Québec le 30 août 1661, le nouveau gouverneur monte dès le lendemain aux Trois-Rivières, et après s'y être arrêté quelque temps, poursuit jusqu'à Ville-Marie pour revenir aux Trois-Rivières le 19 septembre suivant. Aux deux endroits il a l'occasion de causer longuement avec M. de Maisonneuve et avec Pierre Boucher à qui, par parenthèse, il remit ses premières lettres d'anoblissement. Il est vite éclairé par ces conversations sur la gravité de la situation, et il s'accorde avec ses deux conseillers pour juger qu'il n'y a pas d'issue possible sans un secours immédiat de la mère-patrie. Sans tarder davantage il décide d'accréditer Pierre Boucher auprès de Sa Majesté pour aller la supplier de prendre sous sa protection la colonie réduite aux abois et pour solliciter d'elle l'effort nécessaire qui écartera de façon décisive le péril iroquois.

Le 22 octobre 1661, Pierre Boucher s'embarque à Québec et fait voile pour la France. L'espoir de la colonie l'accompagne et cet espoir ne sera pas trompé. Le fils du paysan menuisier, que les fastes de la cour n'arriveront pas à éblouir, trouvera dans son grand coeur les paroles nécessaires pour convaincre Louis le Grand. Il sera surtout compris de Colbert, le ministre aux vues si larges et si profondes.

Bientôt Jean Talon, le grand intendant, débarquera sur les rives du Saint-Laurent avec le régiment de Carignan-Salières. Ce sera la réponse du grand roi à l'appel tragique de la Nouvelle-France que lui a porté Pierre Boucher.

Montarville
Boucher de LaSalle